Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260210-D2026_12-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Délibération 2026_12

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le cinq février, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Christian SIBERT, Monsieur Éric LORGEOUX(arrivé à 19h48) , Monsieur Jacques CORRE, Madame Isabelle BERNARD (arrivée à 19h55) , Monsieur Anthony BERNARD (arrivé à 20h09) , Madame Sabrina LE BOULER, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, , Madame Martine LE GAL, Monsieur Fréderic ROSELIER(arrivé à 19h15) , Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON (arrivée à 19h48), Madame Vanessa PEDRONO (arrivée à 19h30) .
Excusés : Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Lucie ALLAIN, Madame Elodie LE GROS-DIBOUES, Madame Nathalie LE GALLIC
Secrétaire : Monsieur Nicolas LE BOULAIRE

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 0 /Nombre de conseillers votants : 19

AVIS SUR LE PROJET PPRI DU BASSIN VERSANT DU BLAVET

Les services de la préfecture – service Eau, Biodiversité et Risques, ont transmis aux communes concernées le projet de révision-extension des plans de prévention des risques d'inondations du bassin versant du Blavet.

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2023, et prorogé par arrêté préfectoral du 6 novembre 2025 ;

Considérant que préalablement à l'enquête publique qui se déroulera au printemps 2026, les communes concernées sont invitées à délibérer pour émettre un avis sur le projet de PPRI du bassin versant du Blavet ;

Entendu que les élus du conseil municipal ont reçu le cinq février , les informations du dossier et les liens leur permettant d'accéder aux plans et informations du projet ;

Entendu les différentes explications et arguments ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

- ✓ Emet un avis favorable au projet de PPRI du bassin versant du Blavet ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

